



- GUIDE TECHNIQUE -

La Ronde des Moulins - 18ème édition
Championnat Régional Elite - Open 1

Dimanche 8 Juin 2025 - Beauvoir-sur-Mer (85)

Présentation de l'épreuve

La Ronde des Moulins est une course cycliste réservée aux catégories Elite & Open 1 de la région Pays de la Loire. Cette épreuve décernant le titre de Champion Régional Elite et Champion Régional Open 1, se déroulera le Dimanche 8 Juin 2025 sur la commune de Beauvoir-sur-Mer (85) au départ et à l'arrivée de la Maison des Associations située Chemin de la Chèvre.

Elle est composée d'une course en circuit longue de 139,8 kilomètres sur des routes plates avec certains passages étroits. Le circuit développe 14 km 120 et est à réaliser 10 fois comprenant un fictif de 1,4 kilomètres.

Selon les conditions météorologiques, le tracé peut être exposé au vent notamment lors de la traversée des marais sur environ 5 kilomètres.

Dimanche 8 Juin 2025 :

11h00 Accueil des officiels

12h30 Accueil des coureurs : remise des dossards et plaques de cadre
Maison des Associations (Chemin de la Chèvre - 85230 Beauvoir-sur-Mer)

13h00 Réunion des directeurs sportifs, motards, corps arbitral et organisateurs
Maison des Associations (Chemin de la Chèvre - 85230 Beauvoir-sur-Mer)

13h30 Mise en place des véhicules de course

14h00 Départ de la course en circuit

17h15 Arrivée de la course

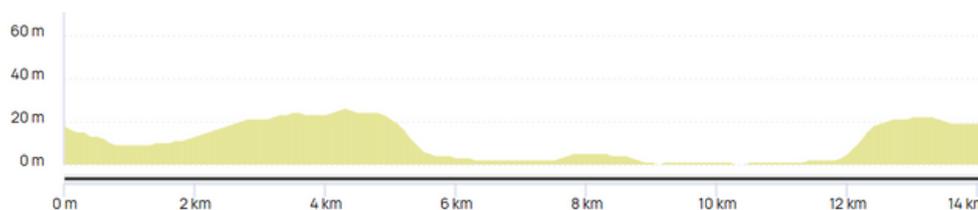
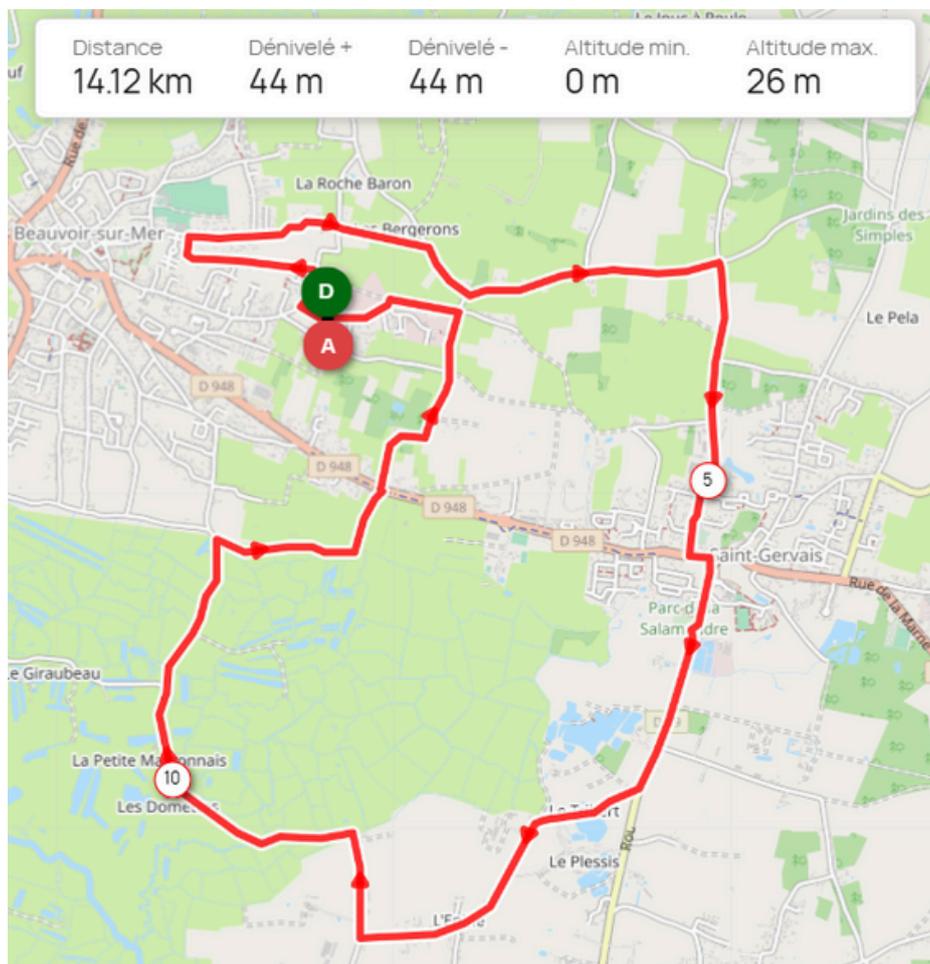
17h30 Cérémonie protocolaire

Ces horaires sont estimatifs et peuvent être modifiés par l'organisation en accord avec les officiels.
A l'issue de l'épreuve veillez à restituer les deux dossards par coureur ainsi que la plaque de cadre.

Course en circuit - 14,100 km

			45km/h
Départ	Ligne de départ – Chemin de la Chèvre	141,120	14h00
0,170	Prendre à droite – Chemin de l'Ormeau	140,950	14h00
1,110	Prendre à droite – Rue du Cornoir (Départ réel au KM 1,4 – Chemin de la Rondelière)	140,010	14h01
2,320	Continuer sur la droite – La Pierrière de la Roche	138,800	14h03
2,650	Prendre à gauche – Les Garbouillères	138,470	14h03
3,920	Prendre à droite – Rue de Beauregard (Attention KM 4,7 : descente courte mais rapide)	137,200	14h05
5,420	Prendre à gauche – Rue du Haras D948	135,700	14h07
5,530	Prendre à droite – Rue des Primevères D59	135,590	14h07
6,760	Prendre à droite – Chemin de Tribert	134,360	14h09
8,470	Prendre à droite – Les Lauriers – Route de Beauvoir/s/Mer	132,650	14h11
11,300	Prendre à droite – Chemin du Fief de la Lande	129,820	14h15
12,370	Continuer tout droit – Chemin de la Maladrie (Attention : traversée de la D948)	128,750	14h16
13,450	Prendre à gauche – Chemin de la Chèvre (Attention : rond-point pavé à 330m de la ligne)	127,670	14h18
14,120	1er passage sur la ligne	127,080	14h19
28,240	2ème passage sur la ligne	112,960	14h38
42,360	3ème passage sur la ligne	98,840	14h56
56,480	4ème passage sur la ligne	84,720	15h15
70,600	5ème passage sur la ligne	70,600	15h34
84,720	6ème passage sur la ligne	56,480	15h53
98,840	7ème passage sur la ligne	42,360	16h11
112,960	8ème passage sur la ligne	28,240	16h30
127,080	9ème passage sur la ligne	14,120	16h50
141,200	10ème passage sur la ligne	Arrivée	17h09

Plan du circuit - 14,120 km



Scannez le QR Code pour visualiser le parcours et télécharger le fichier GPX.



Règlement de l'épreuve

ARTICLE 1 : Epreuve

Cette épreuve est organisée par le Comité d'Organisation du Vélo Belvérin sous le contrôle du Comité Cycliste Montois avec le concours du Comité Régional des Pays de la Loire, du Comité Départemental de Cyclisme de la Vendée, de la ville de Beauvoir-sur-Mer, du Conseil Départemental de la Vendée et des partenaires de l'organisation selon le règlement de la FFC.

L'épreuve accueille le championnat régional Elite & Open 1.

ARTICLE 2 : Engagements

L'épreuve inscrite au calendrier régional des Pays de la Loire est ouverte aux coureurs des départements de la région Pays de la Loire.

Les engagements seront reçus par Internet selon la réglementation FFC en vigueur.

ARTICLE 3 : Emargements

Les coureurs devront se présenter à la permanence située à la Maison des Associations de Beauvoir-sur-Mer (Chemin de la Chèvre) pour l'emargement, la remise des dossards et plaques de cadre le Dimanche 8 Juin à 12h30.

ARTICLE 4 : Sécurité

4.1 Consignes Générales : La course ne bénéficie pas de l'usage privatif de la voie publique. En conséquence, le respect du code de la route est en usage pour les coureurs et véhicules. Au cours de l'épreuve, les coureurs et véhicules ont l'obligation d'emprunter la voie de droite lors du passage d'ilots directionnels et giratoires à l'exception du giratoire situé à 330 mètres de la ligne d'arrivée.

4.2 Coureurs isolés : Au cours de l'épreuve, tout coureur qui ne sera pas escorté par une moto de sécurité, un véhicule de l'organisation ou de direction sportive, devra IMPERATIVEMENT respecter le code de la route.

ARTICLE 5 : Direction sportive

Les véhicules de directeurs sportifs sont autorisés à condition que l'équipe présente 5 coureurs et plus au départ de l'étape. Si tel n'est pas le cas, le dépannage des coureurs sera assuré par les véhicules de dépannage neutre du Comité Régional ou du Comité Départemental.

Le tirage au sort établissant l'ordre des véhicules de directeurs sportifs aura lieu au cours de la réunion des directeurs sportifs programmée à 13h00 le Dimanche 8 Juin au sein de la Maison des Associations de Beauvoir-sur-Mer (Chemin de la Chèvre).

Règlement de l'épreuve

ARTICLE 6 : Matériel

Les oreillettes et autres moyens de communication sont interdits sur l'ensemble de l'épreuve.

ARTICLE 7 : Classements

Les classements seront établis en fonction de la réglementation FFC en vigueur.

ARTICLE 8 : Cérémonie protocolaire

La cérémonie protocolaire aura lieu quinze minutes après l'arrivée de la course. Les trois premiers coureurs de la catégorie Elite et les trois premiers coureurs de la catégorie Open 1 seront conviés à la cérémonie protocolaire.

Il revient aux directeurs sportifs d'informer les coureurs récompensés de se présenter à la cérémonie protocolaire dans les plus brefs délais.

ARTICLE 9 : Contrôle antidopage

Un contrôle antidopage peut être opéré à l'issue de l'épreuve.

Le cas échéant, les directeurs sportifs seront informés des coureurs à présenter au contrôle qui aura lieu à la Maison des Associations de Beauvoir-sur-Mer (Chemin de la Chèvre).

ARTICLE 10 : Contacts

Pour tout renseignement complémentaire il est possible de contacter :

- Stéphane THIBAUD, Président de l'organisation : 06 84 99 81 08
- Amaury THIBAUD : 07 71 08 91 73 - amaury85230@gmail.com

ARTICLE 11 : Acceptation du règlement

Le fait d'être engagé sur l'épreuve implique que les coureurs et les directeurs sportifs ont pris connaissance du règlement et qu'ils en acceptent toutes les clauses.